



**ALPINE CANADA ALPIN**

**ALPINE CANADA ALPIN**  
Suite 302, 151 Canada Olympic Road SW  
Canada Olympic Park  
Calgary, AB T3B 6B7  
T 403.777.3200  
E info@alpinecanada.org  
www.alpinecanada.org

## **Aide-mémoire Assurance Responsabilité Générale Commerciale d'Alpine Canada Alpin**

L'assuré nommé est Alpine Canada Alpin- Couverture applicable à travers le monde

\*NOTA BENE: Les membres de SQA ne sont pas assurés en vertu de cette police d'assurance

### Qui est assuré?

1. Toutes les divisions, les Organisations sportives provinciales (OSP), les disciplines, les associations membres, les clubs membres, les administrateurs, les employés, les membres et les bénévoles de l'assuré nommé lors de leur implication à toute activité promue, encouragée, organisée, gérée, réglementée, sanctionnée et/ou approuvée par l'Association canadienne des sports d'hiver.
2. Les membres de l'assuré nommé, mais uniquement pour les gestes posés dans les limites de l'activité à titre de membre de l'assuré nommé.
3. Les municipalités, les départements gouvernementaux, les commanditaires, les organisateurs, les producteurs et les responsables des opérations de la station de ski dont le nom a été approuvé par l'assuré nommé pour fins d'assurances ou qui exploitent (ou sont impliqués dans) les événements sanctionnés par l'assuré nommé pour la responsabilité du fait d'autrui qui pourrait émaner de toute activité promue, encouragée, organisée, gérée, réglementée, sanctionnée et/ou approuvée par l'assuré nommé.

### Quelle est ma couverture?

Montant d'assurances:

Responsabilité générale	10 000 000 \$CAN Limite par incident
Assurance responsabilité Produits et activités achevées	10 000 000\$CAN Limite pour tout incident & dans l'agrégat de toute période de couverture d'assurance
Domme corporel & Préjudice imputable à la publicité	10 000 000\$CAN par personne /organisation & dans l'agrégat
Responsabilité civile des locataires	10 000 000\$CAN pour tout local
Limite dépenses médicales	10 000 000\$CAN par personne

Responsabilité des non-propriétaires de véhicules	10 000 000\$CAN par accident
Responsabilité pour les prestations aux employés	5 000 000\$CAN par réclamation 5 000 000\$CAN dans l'agrégat
Assurance des appareils de levage	100 000\$CAN par réclamation
Frais en cas de feux de forêt	1 000 000\$CAN par incident et dans l'agrégat

*Mise à jour août 2014*